

Québec, le 13 octobre 2023

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4
Leader.SJB@assnat.qc.ca

Monsieur le Leader parlementaire,

La présente répond aux questions inscrites au Feuilleton et préavis de l'Assemblée nationale du 12 septembre 2023 par le député de Jean-Lesage, M. Sol Zanetti, concernant le financement des organismes communautaires du domaine de l'aide alimentaire.

Plus particulièrement, le député souhaite connaître le détail de l'attribution des fonds entre les différents organismes, et ce, pour les deux montants annoncés, soit une aide de 2 M\$ supplémentaires pour des denrées et de 20 M\$ sur quatre ans dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (aménagement des lieux physiques). Il fait ici référence aux mesures « Améliorer la sécurité alimentaire » et « Améliorer les infrastructures d'entreposage du réseau des Banques alimentaires du Québec » du Budget 2023-2024 du gouvernement du Québec. De plus, le député demande l'échéancier de l'attribution de ces sommes.

D'entrée de jeu, je me permets d'affirmer en mon nom et en celui du gouvernement que nous partageons les préoccupations du député de Jean-Lesage à l'égard des difficultés d'approvisionnement des organismes d'aide alimentaire. Nous sommes également bien conscients que l'inflation alimentaire exacerbe l'insécurité alimentaire partout au Québec.

C'est d'ailleurs dans ce contexte que j'ai annoncé, le 7 juillet 2023, avec mon collègue ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, M. André Lamontagne, l'octroi de 34 M\$ supplémentaires pour la lutte contre l'insécurité et le gaspillage alimentaires.

... 2

D'abord, 6 M\$ ont été alloués à l'organisation Banques alimentaires du Québec (BAQ) pour l'achat de denrées alimentaires. Ce montant inclut le 2 M\$ pour 2023-2024 de la mesure « Améliorer la sécurité alimentaire » du Budget 2023-2024 auquel 4 M\$ issus du Plan d'action gouvernemental en action communautaire ont été ajoutés. Cette annonce est sans compter un montant de 3 M\$ provenant toujours du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale destiné aux mêmes fins au cours de l'exercice 2022-2023.

Enfin, la somme de 10 M\$ prévue pour aider divers organismes d'aide alimentaire dans l'achat de denrées au cours des cinq prochaines années par la mesure « Améliorer la sécurité alimentaire » du Budget 2023-2024 a le mérite d'être novatrice. Nous sommes le premier gouvernement à inscrire dans une mesure du budget un investissement significatif en matière d'achat de denrées pour les organismes d'aide alimentaire.

En ce qui a trait à la répartition entre les organismes, c'est BAQ qui peut préciser les détails pour l'ensemble des sommes concernées. Le gouvernement du Québec accorde sa pleine confiance à l'écosystème mis en place par BAQ et ses membres pour que cette enveloppe soit répartie de la manière la plus optimale possible.

De plus, une somme de 8 M\$ a été réservée pour les quatre prochaines années, afin de répondre de façon coordonnée et durable aux problèmes liés à la sécurité alimentaire. Cette enveloppe issue de la mesure « Améliorer la sécurité alimentaire » du Budget 2023-2024 s'articulera en cohérence avec le nouveau plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui entrera en vigueur en 2024.

Finalement, le Gouvernement du Québec a octroyé aux Banques alimentaires du Québec 20 M\$ sur 4 ans, soit 5 M\$ pour chacun des exercices financiers 2023-2024 à 2026-2027. Il s'agit de l'enveloppe de la mesure « Améliorer les infrastructures d'entreposage du réseau des Banques alimentaires du Québec » du Budget 2023-2024. Cette aide répond directement à une mise à jour du diagnostic des besoins en infrastructures des Banques Alimentaires du Québec qui a été déposée, le 12 janvier 2023, où les besoins en nouveaux investissements étaient alors estimés à 19,8 M\$. Cette somme s'ajoute aux montants totalisant 6 M\$ versés pour les mêmes fins au cours des exercices 2021-2022 et 2022-2023 (3 M\$/an).

Veuillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, mes plus sincères salutations.

La ministre,



Chantal Rouleau